

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.  
Convocation transmise le 27 janvier 2025

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>CAP ATLANTIQUE</b>	DAVID Joseph		<b>X</b>	BERCEGEAY Robin		<b>X</b>
	Yannick DANIEL	<b>X</b>		GARAND Annabelle		<b>X</b>
	COUE Roger	<b>X</b>		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		<b>X</b>	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		<b>X</b>	<i>Non désigné</i>		
<b>CC ESTUAIRE ET SILLON</b>	GUILLE Daniel		<b>X</b>	MALLE Isabelle		<b>X</b>
	CORBEL Patrick	<b>X</b>		PRODEAU Pascal	<b>X</b>	
	GUYON Roger		<b>X</b>	CERCLE Yannick		<b>X</b>
	LECOMTE Daniel	<b>X</b>		BOUCHEREL Dominique		<b>X</b>
	COUTELLER Hélène	<b>X</b>		SYLVESTRE Jean-Michel		<b>X</b>
	MENAGER Stéphane		<b>X</b>	CAILLON Xavier		<b>X</b>
<b>CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS</b>	GUIHENEUF Alain	<b>X</b>		VAILLANT Marie-Claire		<b>X</b>
	CHÂTEAU Daniel		<b>X</b>	RENOULT Antoine		<b>X</b>
	MOISAN David		<b>X</b>	DAUSQUE Fabrice		<b>X</b>
	BOURDIN Jacques	<b>X</b>		LEGENTILHOMME Hugues		<b>X</b>
	PATE-PONDAVEN Véronique		<b>X</b>	FRUANEAU Judicaël		<b>X</b>
	DEMARTY Olivier	<b>X</b>		LEMESTRE Laurette	<b>X</b>	
	LE CHEVILLER Didier	<b>X</b>		LADURELLE Franck		<b>X</b>

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
<b>CC REGION DE BLAIN</b>	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
<b>CARENE</b>	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis		X	Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL		X
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique		X	LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>CŞGBM</b>	PLOUVIER Bertrand		X			

**TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 21**  
**TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 21**

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques COCHY

## **DÉLIBÉRATION N°2025-02**

### **OBJET : COMPTE DE GESTION 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil syndical décide que :**

- le compte de gestion pour l'exercice 2024, établi par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.  
Ledit compte de gestion est adopté à l'unanimité.

**Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :**

**21 voies pour**

**0 voies contre**

**0 abstention**

**Au registre sont les signatures.**

Pour copie conforme,

Le Président,

Éric PROVOST



Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le



ID : 044-254402282-20250204-202502-DE

